



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2012

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Christian JEANNE, 1^{er} adjoint, afin de débattre du compte administratif 2011 et prend connaissance de l'état des consommations et des réalisations des crédits, qui se présente comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2011 :	330 342.03 €
- Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2011 :	507 697.62 €
- Dépenses d'Investissement de l'exercice 2011 :	369 440.85 €
- Recettes d'Investissement de l'exercice 2011 :	480 937.99 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

- Déficit d'investissement de	70 320.06 €
- Excédent de fonctionnement de	487 757.69 €

Compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2011, à savoir :

- dépenses d'investissement :	40 000,00 €
-------------------------------	-------------

Le résultat global cumulé de l'exercice présente un excédent d'investissement de 41 177,08 € et un excédent de fonctionnement de 665 113,28 €.

Le Conseil Municipal procède donc au vote du compte administratif alors que le maire, Gérard TARDY se retire momentanément de l'assemblée.

Le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec 9 voix pour.

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve les chiffres du compte de gestion présentés par le comptable du Trésor Public relatifs à l'exercice 2011

AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Le Conseil Municipal constate le montant des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31 décembre 2011 qui s'élève à 40 000,00 € au titre des restes à réaliser, se répartissant comme suit :

- Achat terrain rond point :	15 000,00 €
- Réfection église :	10 000,00 €
- Local technique communal :	5 000,00 €
- Travaux de voirie :	10 000,00 €

Les restes à réaliser sont compensés à l'aide de l'excédent d'investissement à la fin de l'exercice 2011.

Constatant les crédits à reprendre à la clôture de l'exercice 2011, le Conseil Municipal :

décide de reprendre la somme de 41 177,08 € au compte 001 en recettes d'investissement au Budget Primitif 2012

de reprendre la somme de 665 113,28 € au compte 002 en recettes de Fonctionnement du Budget Primitif 2012.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal vote et approuve le Budget Primitif 2012 à l'unanimité des membres présents, avec 10 voix pour, avec les dépenses et recettes suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement	: 834 770,92 €
- Recettes de Fonctionnement	: 443 856,00 €
- Dépenses d'Investissement	: 678 014,00 €
- Recettes d'Investissement	: 678 014,00 €

Compte tenu des reports antérieurs, soit un excédent d'investissement de 41 177,08 € et un excédent de fonctionnement de 665 113,28 € et des restes à réaliser de 40 000,00 €

Le total des dépenses est de : **1 512 784,92 €**

Le total des recettes est de : **1 786 983,28 €**

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU P.L.U.

Suite à la demande de modification simplifiée du PLU, faite par Virgile Lignier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, les décisions suivantes :

- donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant la modification simplifiée du PLU,
- inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée du PLU au budget de l'exercice considéré,
- mettre en oeuvre les modalités de mise à disposition du dossier au public, c'est à dire :
 - Conformément à l'article R.123-20-2, ouverture d'un registre destiné à recevoir les observations du public, dépôt du dossier de l'exposé des motifs, à disposition en mairie, du lundi au vendredi de 11h à 12h, à partir du 13 avril 2012 et jusqu'au 14 mai 2012 inclus.
 - Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié dans le journal " Le Bien Public " et affiché en mairie.
 - L'avis est publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

TERRAIN DE RESEAU FERRE DE FRANCE

Comme suite aux démarches de la commune pour acquérir les parcelles AL 21 et AL22, le long de la voie ferrée, le maire donne lecture d'une lettre de Réseau Ferré de France qui signifie son accord à la vente de ces deux parcelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui donne 9 voix pour et une abstention, pour proposer le prix de 8 000€ pour l'acquisition de la parcelle AL 21, superficie 68 a et de la parcelle AL 22, superficie 7 a 56ca, lieudit « Aux quatre pieds de Poiriers ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes notariés relatifs à cet achat et tout autre document s'y rapportant.

ALIGNEMENTS DE VOIRIE

Pour faire suite à l'arrêté municipal de voirie portant alignement du 14/12/2011 et au document d'arpentage établi par Techniques TOPO de Quetigny, Côte d'Or, mandaté par Madame JOUVANCEAU Jeannine, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, décide d'acheter les deux parcelles suivantes, nécessaires à la réalisation de l'alignement dans la rue d'Eprenay :

AM 411, superficie 42 ca, lieudit « les Pendans » appartenant à Madame JOUVANCEAU Jeannine de Morey St Denis,

AM 414, superficie 14 ca, lieudit « Aux Quatre Pieds de Poiriers » à Madame SIMON Marguerite de Morey St Denis

Sur la base de 3,50 € le m².

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les deux actes notariés relatifs à ces achats et tout autre document s'y rapportant.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du local technique communal et de la restauration de l'église, tranche A, chœur et abside, la commune est tenue de contracter une assurance dommages ouvrage qui permet l'indemnisation rapide des dommages, avant toute recherche de responsabilités, sur la période des dix ans qui suivent l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise le maire à mettre en concurrence plusieurs sociétés d'assurance afin d'obtenir le meilleur prix pour cette prestation.

ITINERAIRES DE RANDONNEES

Suite à deux délibérations du Conseil Général en date du 4 juin 2010 et du 24 Juillet 2002 concernant les itinéraires et les sites de promenades et de randonnées, le Conseil Municipal décide d'autoriser la circulation des pratiquants pédestre / VTT / équestre sur les chemins relevant de son autorité et désignés sur le plan disponible en mairie. Les responsabilités de chacun sont également décrites dans le registre des délibérations.

ATTRIBUTION DES JARDINS COMMUNAUX

Après avoir revu in situ, les limites des jardins communaux et les souhaits des locataires en matière de surface, le Conseil Municipal revoit la liste des locataires des jardins comme suit :

- M. André LAFOSSE, 22 rue de la Bussière 21220 Morey St Denis
- M. Laurent FLACHET, 4rue Basse 21220 Morey Saint Denis
- Domaine du Clos de TART, 7 rte des Grands Crus 21220 Morey Saint Denis
- M. Antoine LARDY, 16 rte des Grands Crus 21220 Morey St Denis
- M. Didier PORCHERET 8 C, Chemin des Petites Rues 21220 Morey St Denis
- M. Gérard SOLIOT, 28, rte des Grands Crus 21220 Morey St Denis

La location s'entend à compter du 01/01/2012 et jusqu'à nouvel ordre, au tarif annuel de 26 €, payable chaque 1^{er} décembre, renouvelable par tacite reconduction et avec l'engagement d'entretenir régulièrement la parcelle de terrain allouée.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture d'une lettre du Conseil Général relative au rond point RD 974.
- Appel à projets du Conseil Régional de Bourgogne permettant d'obtenir des subventions sur :
 - vergers conservatoires
 - bocages et paysages
- Dossiers disponibles en mairie à constituer et déposer au Conseil Régional avant le 30 juin 2012
- Plan de transports scolaires 2012/2013
- Pour info : visite des lignes électriques par hélicoptère, du 23/04/12 au 13/05/12.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 25/04/2012, à 19h, en séance publique.